



MARTINE BILLARD
DÉPUTÉE DE PARIS
TÈL. 01 40 63 01 11
FAX. 01 40 63 01 91

Lettre ouverte à Monsieur Michel GAUDIN, préfet de police de Paris.

A Paris, le 13 janvier 2011.

Monsieur le Préfet,

Depuis la fin du mois de décembre, l'immeuble situé au 22 avenue Matignon dans le 8^e arrondissement de Paris est occupé par des personnes en situation de « mal logement » et soutenus par le collectif Jeudi Noir.

Cette immeuble, propriété du groupe d'assurance AXA est inoccupé depuis 2006. Le 3 janvier, les occupants de cet immeuble ont fait constater par huissier de justice l'occupation effective des lieux. Le propriétaire AXA en a fait de même la semaine suivante. Des négociations ont actuellement lieu entre les occupants et le propriétaire afin de trouver une solution à l'occupation.

Nous tenons cependant à vous alerter sur le contrôle effectué par les forces de police à l'entrée du bâtiment. Depuis le 7 janvier, des forces de l'ordre sont en effet présentes en permanence devant le 22 avenue Matignon. Outrepassant la simple mission de maintien de l'ordre sur la voie publique, les policiers interdisent purement et simplement l'accès au bâtiment. Seuls les premiers occupants de l'immeuble et les élus venus les soutenir ont été autorisés à entrer. Mais même cette consigne n'est pas toujours respectée et doit faire l'objet d'une négociation permanente avec les responsables de la police présents à l'entrée de l'immeuble. Mardi 11 janvier, il a même été nécessaire de téléphoner directement à votre cabinet afin que les journalistes soient autorisés à rentrer et puissent effectuer leur devoir d'information.

Cette situation constitue, à notre sens, un véritable abus de pouvoir. Sans décision de justice exigeant l'expulsion des occupants, nous ne voyons pas au nom de quel droit la police peut filtrer les entrées dans un bâtiment privé. Cette situation est proprement scandaleuse d'autant plus que la police empêche également l'entrée de chauffages et de couvertures, alors même qu'une trentaine de personnes vit à l'intérieur du bâtiment.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Préfet, de faire en sorte que les forces de police se conforment à leurs missions et qu'en l'absence de décision de justice elles n'entravent pas les allées et venues à l'intérieur d'un bâtiment privé.

Confiant dans votre volonté de veiller au respect de la loi par notre police républicaine, veuillez recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de notre très haute considération.

Martine BILLARD, Députée de Paris
Eric Coquerel, Conseiller régional d'Ile-de-France
Alexis Corbière, Conseiller de Paris
Danielle Simmonnet, Conseillère de Paris
Ariane Calvo, Conseillère du XX^e arrondissement
Catherine Guillaume, Conseillère du XIX^e arrondissement
Christophe Robillard, Conseiller du XX^e arrondissement